



ST CHRISTOPHE LA GROTTÉ
(Savoie)



SÉANCE DU 05 MARS 2021

Présents : BARBARAY Jean Claude - BARRIER Pierre - BOTTA Laurette - CHAVAND Christelle - FAVRE MARTINOZ Maryline - JARRIN Mathéo - MASSA Laurent - PEYLIN Thomas - L'HERITIER Christophe - PEYLIN Jean-Paul - TCHERKASSOF Anna - GIRAUX Morgane - GAZZIOLA Jacques - MOLLIER Cécilia - CHEVILLAT Sébastien

Absents excusés : L'HERITIER Christophe

Secrétaire de séance : MOLLIER Cécilia

La séance est ouverte à 19h14

- Vote des comptes administratifs 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. Mattéo JARRIN, 1er Adjoint, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2020 dressés par Mme Laurette BOTTA, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

Budget principal

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		466 346,91		83 241,51	0,00	549 588,42
Opérations de l'exercice	306 352,77	522 922,49	145 035,26	14 959,72	451 388,03	537 882,21
TOTAUX	306 352,77	989 269,40	145 035,26	98 201,23	451 388,03	1 087 470,63
Résultats de clôture	0,00	682 916,63	46 834,03	0,00	0,00	636 082,60
Restes à réaliser			32 526,50	7 200,00	32 526,50	7 200,00
TOTAUX CUMULES	306 352,77	989 269,40	177 561,76	105 401,23	483 914,53	1 094 670,63
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	682 916,63	72 160,53	0,00	0,00	610 756,10

Budget annexe eau & assainissement

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		195 142,57		91 133,01	0,00	286 275,58
Opérations de l'exercice	83 174,53	70 400,62	32 936,01	41 934,19	116 110,54	112 334,81
TOTAUX	83 174,53	265 543,19	32 936,01	133 067,20	116 110,54	398 610,39
Résultats de clôture	0,00	182 368,66	0,00	100 131,19	0,00	282 499,85
Restes à réaliser			10 000,00	0,00	10 000,00	0,00
TOTAUX CUMULES	83 174,53	265 543,19	42 936,01	133 067,20	126 110,54	398 610,39
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	182 368,66	0,00	90 131,19	0,00	272 499,85

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs de 2020.

- Approbation des comptes de gestion 2020 dressé par le receveur

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné par des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- Statuant sur l'exécution budgétaire de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que les comptes de gestion, dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après délibération, le conseil municipal approuve les comptes de gestion 2020 dressé par le receveur.

- Affectation des résultats 2020

Budget principal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Laurette BOTTA, Maire

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVEST	83 241,51 €		- 130 075,54 €	32 526,50 € 7 200,00 €	- 25 326,50 €	- 72 160,53 €
FONCT	466 346,91 €	- €	216 569,72 €			682 916,63 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, **Décide d'affecter le résultat comme suit :**

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	682 916,63 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	72 160,53 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	610 756,10 €

Budget annexe eau & assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Laurette BOTTA, Maire

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	91 133,01 €		8 998,18 €	10 000,00 € - €	- 10 000,00 €	90 131,19 €
FONCT	195 142,57 €	- €	- 12 773,91 €			182 368,66 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, **Décide d'affecter le résultat comme suit :**

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	182 368,66 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	182 368,66 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats 2020.

- Vote des budgets primitifs 2021

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur les budgets primitifs 2021 arrêtés lors de la réunion de la commission des finances en date du 26 février 2021 comme suit :

Budget principal

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 092 256.00 €	802 246.00 €
Section d'investissement	963 991.50 €	963 991.50 €
TOTAL	2 056 247.50 €	2 056 247.50 €

Budget annexe eau & assainissement

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	253 968.00 €	253 968.00 €
Section d'investissement	155 131.00 €	155 131.00 €
TOTAL	409 099.00 €	409 099.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les budgets primitifs 2021 arrêtés comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

Budget principal

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 092 256.00 €	802 246.00 €
Section d'investissement	963 991.50 €	963 991.50 €
TOTAL	2 056 247.50 €	2 056 247.50 €

Budget annexe eau & assainissement

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	253 968.00 €	253 968.00 €
Section d'investissement	155 131.00 €	155 131.00 €
TOTAL	409 099.00 €	409 099.00 €

- **Vote des taux 2021 des contributions directes (TFB, TFNB)**

Mme le maire rappelle sa délibération n° 11/2021 en date du 05/02/2021 portant sur le même objet. Elle explique que les taux votés ne sont pas légaux. En effet, la réforme du financement des collectivités locales qui entre en vigueur cette année induit pour les communes la suppression de la perception du produit de taxe d'habitation sur les résidences principales (*produit transféré à l'Etat pour achever sa suppression d'ici 2023*) et sa compensation par fusion de la taxe foncière communale avec celle qui était perçue jusqu'en 2020 par le Département (avec application d'un « coefficient correcteur » permettant d'équilibrer financièrement ce transfert).

Le mécanisme de transfert de recettes entre collectivités implique que les communes votent le taux de FB 2021 par rapport à **un taux de référence** qui correspond à la **somme des taux 2020 de la commune (16,33%) et du département (11,03%)** et non, comme à l'accoutumée, par rapport au taux de FB 2020 de la seule commune.

Dès lors, les communes qui votent un maintien du taux de FB 2020 de la commune pour 2021 (sans ajout du taux de FB 2020 du département), votent en réalité une baisse du taux de FB par rapport au taux de référence de FB pour 2021, et s'exposent simultanément à une baisse des recettes nécessaires à l'équilibre de leur budget ainsi qu'au non-respect des règles de lien.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les taux suivants :

Taux Foncier Bati : 27.36%

Taux Foncier non Bati : 77.69%

- **Transfert de propriété des objets archéologiques de La Fru**

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Transfert de propriété des objets archéologiques de La Fru au Musée Savoisien

- **Durée d'amortissement de la pompe de la station de l'Argenette**

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité un amortissement sur 5 ans.

- **Retrait de la délibération n° 39/2019 ayant pour objet le déclassement de la source de l'Argenette**

Madame le maire rappelle à l'Assemblée la délibération n° 39/2019 en date du 05 juillet 2021 ayant pour objet le déclassement de la source de l'Argenette.

Elle explique que, dans un premier temps, la commune doit faire établir l'étude complémentaire sur la ressource Côte La Vigne et obtenir les accords d'exploitations et les financements. La décision obtenue par délibération n° 39/2019 était donc prématurée et Madame le Maire propose au conseil municipal de la retirer pour le moment, quitte à redélibérer en ce sens le moment venu.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le retrait de cette délibération.

- **Résiliation du contrat de Maitrise d'œuvre avec Optima**

Mme le maire explique que le projet de réhabilitation de l'ancienne Forge n'est pas en lien avec ce que l'équipe municipale attend ni en adéquation avec les moyens financiers de la collectivité.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la résiliation du contrat.

- **Questions diverses**

- Remerciements à M. Larguet pour le travail effectué en face de la mairie (nettoyage du champs, muret, buse, et tailles des arbres notamment.
- Travaux d'enfouissement de la ligne électrique le long de la D1006 à partir du 15 mars 2021.
- Campagne de vaccination organisée par la CC Cœur de chartreuse : 8 personnes (de + de 70 ans) de la commune pourront se faire vacciner.
- 19 mars 2021 : dépôt de gerbe pour la commémoration de l'Algérie
- 10 mars 2021 : rencontre avec Aurélien Villard du SIAGA
- Application « Acheter en Chartreuse »
- 8 mars 2021 : Visio Conférence Service Nationale Universelle
- 11 mars 2021: réunion avec Agate
- 15 mars 2021: conférence de l'ONF – chantier participatif
- 19 mars 2021 : visite sécurité de l'Ephad.
- 26 mars 2021 : commission Impôt Direct